

# **Compte-rendu de la réunion des représentants de proximité du 18 juin 2020 COVID-19**

## **Présents :**

**Pour la direction :** Isabelle Staes directrice régionale, Marilyne Camacho responsable des ressources humaines, Laurent Disdier chef de centre, Laurence Grandrémy directrice déléguée du centre d'exploitation Sud de la Fabrique , Jean-Michel Seybald animateur prévention sécurité Fabrique et Anne De Geoffroy secrétaire de direction antenne Provence-Alpes

**Pour les représentants de Proximité :** Eliane Dos-Santos, Sébastien Lebailly, Philippe Perrot, Rémy Dupont et Marc Civallero

## **Fabrique :**

### **Masques :**

Pas de distinction entre Marseille et Vendargues concernant les masques mais une précision à apporter : les masques en tissus sont réservés en priorité au personnel CDI sédentaire tandis que les masques chirurgicaux et/ou FFP2 continuent d'être distribués aux équipes de tournages.

A noter que quelques soient les annonces gouvernementales, France Télévisions dans son obligation de protection de tous ses salariés continuent d'imposer le port du masque sur tous les lieux de travail : intérieur et extérieur.

### **Téléphone portable :**

La réponse à la question de l'équipement des permanents de téléphone portable d'entreprise est arrivée quelques jours avant la réunion via un mail d'Anthony Agoune, Chef de Fabrication. Le Centre Sud recense actuellement les salariés désirant en obtenir un. Si vous n'avez pas reçu le message n'hésitez pas à le contacter directement.

### **Informations diverses :**

Nous avons également appris la nomination d'Alexandre Glénat comme Chef de Site adjoint à Vendargues. Sa mission consiste à épauler les équipes d'Olivier Roelens sur toute la partie « Bâtiment » avec notamment le suivi des travaux de la Menuiserie annoncée pour début Juillet.

Pour votre information, Yves Dumond, Directeur de la Fabrique a communiqué le matin même sur les dates des travaux, forcément décalées suite à la période confinement.

Début Juillet 2020 pour la Menuiserie et ses « dépendances ».

Été 2021 pour la Cantine et le « petit » Studio fond vert, à la place d'une partie du garage actuel.

Septembre 2021 pour le transfert de la Post Production actuellement au Franay ( Paris )

Eté 2022 pour le 3<sup>ième</sup> grand Studio, le Studio C.

## **DUER :**

Enfin, Jean Michel Seybald, Animateur Prévention & Sécurité nous a présenté la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques ( DUER ).

En effet, celui-ci avait connu un premier amendement en période de confinement pour tenir compte des nouveaux risques sanitaires.

La nouvelle mouture contient de nouvelles modalités tenant compte du retour progressif sur site de certains salariés et du maintien en télé travail pour d'autres. ( voir document joint)

## **Antenne Provence-Alpes :**

Après avoir écouté l'introduction d'une direction ravie de ce retour à l'activité plein d'entrain, les RP se sont, eux, émus de l'obstination de cette même direction à vouloir effectuer un passage en force en utilisant des UCC (Unité de Compétences Complémentaires) alors que les accords passés sur l'emploi de ces dites UCC ne l'y autorisent pas.

En effet, depuis l'annonce de la tenue du second tour des élections municipales, France Télévisions a programmé la diffusion de débats permettant l'expression démocratique des candidats... et cette fois, réalisée sans réalisateur. Une première !

Souvenez-vous, pour les débats du premier tour, il y avait un réalisateur pour TOUS les débats. La direction ne se souciait alors pas de la complexité de la réalisation, et ne cherchait aucun argument fallacieux qui lui aurait permis d'évincer les réalisateurs de leurs postes à ce moment-là.

Et bien aujourd'hui tout change !

Le Réseau, derrière laquelle se cache régulièrement la direction régionale, comme si elle n'était qu'une boîte à lettre qui ne décidait de rien, a donc choisi qu'il aurait recours aux UCC lorsqu'il n'y a pas de réalisateur statutaire.

Souhaitant minimiser l'emploi d'un CDD, l'antenne de Provence-Alpes a envoyé son réalisateur statutaire en Côte d'Azur pour le remplacer par un technicien vidéo volontaire en Provence-Alpes ; quand certaines antennes décidaient de faire appel à un réalisateur CDD pour remplacer leur réalisateur statutaire absent. Preuve en est que quand on veut on peut et, de fait, aucun argument ne pourra faire oublier la mauvaise foi évidente de la direction.

Pour l'emploi de l'UCC « Mise en image », le crédo de l'antenne de Provence-Alpes repose traditionnellement sur un mot, un argument doucereux derrière lequel elle se cache : la charte. La charte est censée être établie par un réalisateur et appliquée par un technicien vidéo.

Or, à la demande de la direction, nous avons déjà vu, des techniciens vidéo dévoués écrire eux-mêmes la charte d'un programme sans même que le réalisateur ne soit au

courant de cette fabrication.

Aujourd'hui nous sommes dans « le monde d'après », et, désormais, nous voyons apparaître l'invention de nouvelles règles du jeu en cours de partie : « *Nous faisons appel à un réalisateur dès lors qu'il y a plus de 4 invités* ».

Ah ? Semble-t-il c'est le cumul du poids des invités qui pose problème et pas l'importance de l'enjeu politique d'un débat, de la crédibilité d'une rédaction, de la garantie éditoriale ou de l'équité de traitement entre les partis politiques.

Rappelons que l'accord pour l'utilisation des UCC a été initié à l'usage des Outre-mer qui, parfois, ont du mal à trouver un réalisateur dans leur périmètre. En métropole c'est moins le cas, en Provence-Alpes, ça ne l'est pas du tout.

La direction fait fi de l'accord passé avec les organisations syndicales qui permet ce recours si et seulement si il n'y a pas de réalisateur, si et seulement si l'émission est chartée par un réalisateur, si et seulement si le candidat à la pratique d'une UCC a suivi des formations relatives aux Unités de Compétences Complémentaires dans le cadre du plan de formation annuel. Sur la dernière partie, ne soyez pas dupe, la formation hypothétiquement dispensée ne vous fera pas passer d'une formation technique à un savoir artistique ; ce genre de carotte est un mensonge.

Cet accord n'est encore qu'un projet et devra être soumis à signature des syndicats dans quelques mois ; mais force est de constater que l'antenne de Provence-Alpes scie la branche de l'utilisation des UCC sur laquelle elle est assise.

Plus de réalisateur pour les débats signifie donc l'arrêt du recours aux réalisateurs CDD. Ces mêmes réalisateurs, et autres emplois CDD, fragilisés par une période de crise sanitaire et sociale sans précédent, que la direction se vantait d'entretenir dans leurs revenus tout au long de la crise sanitaire et à qui l'on supprime donc toute possibilité de continuer leurs contrats initialement prévus en mars.

La direction se plaint du moment choisi pour engager un conflit social. Ce moment où tout le monde « *souhaitait reprendre le travail* » et où « *seule notre antenne subit ce conflit* ». Ce qui est sûr c'est que le contexte sanitaire et la reprise après un événement traumatisant ne sont pas favorables pour tenter ce coup de force en décidant de « sabrer » l'emploi CDD. Et la direction de rajouter « Il n'y a jamais de bon moment ». Dont acte ! Les intentions sont claires.

Alors, ne vous trompez-pas, les regards sont aujourd'hui focalisés sur le métier de réalisateur et sur l'UCC MEI (Mise en image). Cette dernière, si elle était respectée dans ses accords, mise en œuvre avec un vrai travail de ressources humaines et pas une vision comptable, pourrait être porteuse d'évolution des métiers, génératrice de formation et source d'émulation. Or, derrière la pratique qu'en fait la direction se cache la réduction du nombre de salariés et la mise en place d'une terreur collective. Selon cette méthode, chaque salarié doit se méfier de son collègue.

La compétence complémentaire exploitée par un monteur pour faire de la gestion d'antenne ne se fait pas au détriment des titulaires de gestion d'antenne !

Un monteur qui utilise sa compétence complémentaire est remplacé en tant que monteur à ce moment là !

Un technicien vidéo qui remplace un réalisateur, lui, n'est pas remplacé. Et souvent, le réalisateur n'est pas employé à ce moment-là.

On ne parle pas de compétence complémentaire quand il s'agit de faire le travail d'un autre salarié (qualifié à d'autres niveaux dans les grilles salariales) à sa place sans pour autant être soi-même remplacé. Le technicien vidéo volontaire est-il secondé par un technicien vidéo jouant le rôle de truquiste ? Non.

De deux postes, un seul !

La direction ne se rend pas compte de la position dans laquelle elle place son salarié qui, dans le cas de la MEI, remplace un réalisateur, ne permet pas l'emploi d'un autre technicien (CDD ou statutaire) pour le remplacer et, de fait affiche sa « sur-compétence » et son « indispensabilité » au détriment de ses semblables qui, eux, ne sont pas titulaires de l'UCC.

Les réalisateurs ne sont qu'un révélateur, une caisse de résonance sur ce que souhaite la direction, à savoir casser tous les cœurs de métier et créer une compilation de métiers à moindre coûts et de compétence moindre chez un seul salarié.

A qui le tour ? Les graphistes avec l'UCC « Infographie » ? Les ingénieurs du son, poussés par les monteurs avec l'UCC « Mixage » ? Les maquilleuses ? Les OPV ? Pour les éclairagistes, désolé le train est déjà passé ; ce métier n'existe plus aux yeux de France 3.

A quand l'UCC « Ressources humaines », « Direction aux contenus » et « Direction régionale » ?

Ce fut un échange d'une cordialité relative lors duquel la direction n'a pas su argumenter tant elle était consciente du détournement de l'esprit de l'accord dont elle fait preuve.

Et quand bien même, elle devrait se ranger le doigt sur la couture derrière la décision du Réseau, nous espérons qu'elle puisse nous exprimer son avis mais son silence n'a fait qu'augmenter nos certitudes.

Et la direction de rajouter « *nous ferons appel à un réalisateur pour la soirée électorale du 28 juin* ». Si c'était pour obtenir de notre part un « merci pour votre bon cœur », c'est raté.

Prochaine étape probable, un « Dimanche en politique » prévu pour le 5 juillet, qui semble se dessiner sans réalisateur. Les prémisses de la rentrée ?

La direction, soutenue par le centre technique, nous affirme sans conviction que pour le moment aucune équipe n'est calée.

## **Rouverture de la restauration :**

Fini les sandwiches le restaurant d'entreprise rouvre le mardi 23 juin aux horaires habituels. Des mesures sanitaires ont été prises pour assurer la sécurité des salariés et du personnel du restaurant : Lavage des mains avec du gel hydro alcoolique situé à l'entrée du restaurant, masque obligatoire, sens de circulation (une entrée et une sortie) distanciation entre les personnes....

Des repas froids seront servis pour le moment. Les paiements se feront uniquement par

chèque ou par CB.

## **En bref :**

### **Bureau d'Arles :**

Toujours pas d'informations sur l'avenir du bureau d'Arles, sera t-il maintenu ou pas ? La direction devrait commencer à se pencher sur la question. En revanche nous confirmons le maintien des deux postes.

### **Rédacteur en chef par interim :**

Actuellement le rédacteur en chef par interim, sans affectation depuis le retour de la rédactrice en chef il y a environ un mois, occupe un poste de rédacteur en chef adjoint en Cote d'Azur. Une solution pérenne devrait être trouvée très prochainement mais la direction confirme qu'il n'y aura pas la création d'un poste supplémentaire de cadre.

**Prochaine réunion jeudi 25 juin, envoyez vos questions aux représentants de proximité :**

**Sandrine Bort, Eliane Dos-Santos, Valérie Smadja, Philippe Perrot, Sébastien Lebailly, Rémy Dupont et Marc Civallero**